

Séance du 7 juin 2024



Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre et le sept juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le trente mai, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : **11**
Présents : 8
Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE -
Gérald GIBAUD - Catherine MATHIEU - Virginie MONTES - Catherine MOREL -
Jean-Baptiste SANGLARD

ABSENTS :

EXCUSES : Sonia MAUREL - Séverine CELLE - Lionel PEYRELONG

SECRETARE DE SEANCE : Catherine MOREL

OBJET : Coupes de bois

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'un lot de bois en parcelle 18 en forêt communale de Saint Front pour un volume estimé de 1400 m³ a été inscrit à l'état d'assiette et qu'il convient de décider de sa destination.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **décide** de vendre cette coupe de gré à gré bord de route ;
- **Accepte** que ce lot de bois façonnés puisse être intégré dans une vente de lots groupés issus de forêts relevant du régime forestier en application à l'article L 141-1-1 du code forestier, et dans le cadre de contrats d'approvisionnement ;
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire, pour signer tous les documents relatifs à la vente et l'exploitation de ces coupes.

Fait et délibéré en Mairie
le 7 juin 2024
Le Maire :

Philippe DELABRE



Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture

043-214301863-20240607-24_06_011-DE
Reçu le 13/06/2024